



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **11 mai 2009**

Délibération n° 2009-0739

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité -
Individualisation des autorisations de programmes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux
entreprises - Pôle innovation

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 avril 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Millet, Muet, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Calvel (pouvoir à M. Buffet), Charles (pouvoir à M. Coste), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Corazzol), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), Dagorne (pouvoir à M. Havard), MM. Ferraro (pouvoir à M. Ariagno), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Grivel (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Pili), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Lyonnet (pouvoir à M. Léonard), Meunier (pouvoir à M. Gignoux), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Imbert Y), Terracher (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier).

Absents non excusés : MM. Louis, Réale, Turcas.

Séance publique du 11 mai 2009**Délibération n° 2009-0739**

commission principale : développement économique

objet : **Politique de soutien de la Communauté urbaine au déploiement des pôles de compétitivité - Individualisation des autorisations de programmes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

1° - Le contexte et les enjeux des pôles de compétitivité de l'agglomération lyonnaise

La politique des pôles de compétitivité a pour objectif d'accroître, à court et à moyen termes, la compétitivité de l'industrie française. Un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison sur un espace géographique donné d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques et privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants.

Avec cinq pôles de compétitivité labellisés par l'Etat, le 12 juillet 2005, dont deux internationaux initiés par la Communauté urbaine, Lyonbiopôle et Axelera, l'agglomération lyonnaise a été la plus performante en France. Un des facteurs de succès de la labellisation résulte de l'action concertée de la Communauté urbaine et de ses partenaires de la démarche Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise dans la conduite de projets économiques, notamment en faveur des filières d'excellence et des grands comptes de l'agglomération.

Aujourd'hui, les pôles de compétitivité sont un élément déterminant de l'ambition internationale de la métropole lyonnaise. L'appui aux pôles de compétitivité, et plus particulièrement aux pôles internationaux, constitue une priorité de la politique de développement économique de l'agglomération.

L'Etat qui a initié cette démarche de pôle de compétitivité en 2005 avait prévu dès sa création d'évaluer cette politique après trois années d'exercice plein. Cette évaluation fut menée en novembre 2008, elle a couvert à la fois le dispositif national et une évaluation détaillée de chacun des 71 pôles.

L'évaluation indique que le dispositif des pôles de compétitivité semble suffisamment prometteur pour être maintenu dans ses grands principes. De plus, les cinq pôles lyonnais ont été classés dans la catégorie de ceux qui ont atteint leurs objectifs.

Trois ans après leur création, les impacts sont déjà sensibles sur le développement de la métropole lyonnaise :

- forte implication des grands groupes et proximité avec la Communauté urbaine dans la conduite de sa politique de développement économique,
- reconnaissance de l'image de Lyon en particulier sur les pôles internationaux Lyonbiopôle et Axelera,
- renforcement de l'attractivité de la métropole lyonnaise : projet de relocalisation à Lyon de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Métiers (Ensam), d'une unité mixte de recherche CNRS-Rhodia et du siège de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets) à Bron,
- création de grands projets structurants, c'est le cas du centre d'infectiologie.

2° - Les résultats à fin 2008

La réalisation de ces projets de recherche et de développement (R&D) a pour objectif sur le tissu industriel lyonnais de :

- favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emplois pour les entreprises et le territoire,
- accroître l'attractivité du territoire et conforter l'ancrage d'entreprises et de compétences sur l'agglomération.

Le tissu économique lyonnais se caractérise par une présence forte d'activité industrielle. Ce sont des secteurs qui subissent le plus fortement la concurrence accrue due à la mondialisation de l'économie. Le co-financement, et donc la réalisation de ces projets de recherche et de développement (R&D) sur le territoire, sont de nature à renforcer la capacité de développement des unités de productions présentes. Plus une unité de production se voit attribuer la réalisation de projets de recherche et de développement (R&D), plus ses chances de délocalisations sont faibles.

En 2008, les 5 pôles de compétitivité ont mis en œuvre plus de 145 projets pour un montant global d'investissement de plus 262 000 000 €.

La Communauté urbaine aura participé au financement de 25 projets de recherche et de développement (R&D) pour un montant total de subvention délibéré de 12 780 847 € (96,8 % du montant global prévu de 13 200 000 € sur la période 2006-2008).

Les mandatements de cette somme s'échelonneront jusqu'en 2011.

Répartition de l'appui de la Communauté urbaine par pôle de compétitivité (en €) de 2006 à 2008 :

Pôles de compétitivité	Autorisations de programme	Projets délibérés	Reste à payer jusqu'en 2011	Animation des pôles sur trois ans
Lyonbiopôle	6 000 000	6 006 783	3 318 810	360 000
Axelera	4 500 000	4 087 629	2 291 156	350 000
Lyon Urban truck & bus (LUTB)	1 500 000	1 478 111	665 247	160 000
Techtera	600 000	608 324	308 665	130 000
Imaginove	600 000	600 000	154 549	120 000
total	13 200 000	12 780 847	6 738 427	1 120 000

Par délibération en date du 14 novembre 2005, le conseil de Communauté a autorisé monsieur le président à signer les contrats de pôle concernant 5 pôles de compétitivité centrés sur Lyon : Lyonbiopôle (santé), Axelera (chimie environnement), Lyon urban truck & bus 2015 (transports collectifs de marchandises et de personnes), Techtera (textiles industriels), Imaginove (image, jeux, vidéo).

La Communauté urbaine envisage de soutenir l'animation et les projets des cinq pôles de compétitivité lyonnais.

3° - Les conditions et les modalités de soutien de la Communauté urbaine aux pôles de compétitivité

Actions d'animation des pôles de compétitivité :

La fonction d'animation est déterminante. Elle conditionne la vitesse et la qualité de l'avancement et la capacité à générer d'autres projets. Tous les pôles lyonnais se sont dotés de structures d'animation sous forme associative dont le fonctionnement est assuré par les cotisations des membres (entreprises et laboratoires), des subventions de la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement (Drire) et des collectivités locales, en particulier de la région Rhône-Alpes.

Les projets d'investissement en recherche et développement (R&D) :

Le montage et la conduite de projets de recherche et de développement représentent le cœur de l'activité des pôles de compétitivité. Les projets de recherche financés dans le cadre du Fonds unique interministériel des entreprises mis en place par l'Etat sont des projets menés en collaboration entre plusieurs entreprises et laboratoires publics. Ils ont pour objet le développement d'un ou de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant, conduisant à une mise sur le marché à un terme n'excédant pas cinq ans à compter de la fin du programme de recherche. Ces projets doivent présenter des retombées économiques pour le territoire en termes d'emploi (accroissement ou maintien de compétences), et d'investissement (renforcement de sites industriels).

Les projets de recherche et de développement des pôles de compétitivité représentent l'impact financier le plus lourd. Ils sont financés en moyenne à 70 % par les entreprises, à 15 % par l'Etat et à 15 % par les collectivités territoriales. Depuis 2006, le niveau d'engagement des collectivités territoriales sur les projets de recherche et de développement des pôles de compétitivité est un critère déterminant du financement de l'Etat.

Chaque année, les pôles labellisent de nouveaux projets de recherche et de développement qu'ils soumettent à l'Etat et aux collectivités territoriales. Un projet de recherche et de développement se déroule sur une durée moyenne de trois ans.

Autres projets d'investissement (implantation, relocalisation, équipements mutualisés) :

L'activité des pôles génère des projets d'implantation ou de relocalisation d'équipements et de personnels R&D dont l'activité s'inscrit dans les thématiques des pôles. L'objectif est de renforcer la masse critique des pôles en attirant de nouvelles compétences industrielles et de R&D dans l'agglomération lyonnaise.

A titre d'exemple, Genzyme Polyclonals, acteur essentiel de la réalisation du projet de R&D Thymo 2010 dans le cadre de Lyonbiopôle, s'est rapproché du cœur du pôle, et s'est implanté dans le quartier de Gerland en 2008 (105 millions d'investissement).

Éligibilité des projets de recherche et de développement (R&D) :

Il est proposé d'attribuer prioritairement le financement de la Communauté urbaine sur les projets de R&D (recherche et de développement) des pôles en fonction des critères suivants :

- labellisation par le pôle de compétitivité,
- soutien de l'État au titre du fonds unique interministériel ou *via* Oseo,
- participation d'entreprises, laboratoires de recherche ou universités implantés dans l'agglomération,
- projets en lien direct avec les compétences de la Communauté urbaine en terme de gestion des services d'intérêt collectif (assainissement et eau), mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, transports,
- PME-PMI, TPE (très petites entreprises) et laboratoires publics, sans exclure ponctuellement le financement de projets de grands groupes,
- lieu de R&D sur l'agglomération,
- investissements prévus pour la réalisation du projet (relocalisation d'équipes de recherche, création de plates-formes technologiques, etc.),
- retombées économiques prévisionnelles pour l'agglomération (création de valeur, d'activité et d'emploi, structuration de la filière).

Il est proposé de déléguer aux services du ministère de l'industrie et d'Oséo l'instruction et le suivi de la gestion des projets de R&D. Ce mode opératoire présente plusieurs avantages pour la Communauté urbaine :

- sécurité dans l'instruction technique du dossier en raison des capacités d'expertise de l'Etat,
- suivi de la valorisation technique des projets, de l'exécution budgétaire et de la réalisation des engagements,
- la connaissance du secteur concerné permet une analyse stratégique des projets,
- le ministère de l'industrie transmet des rapports d'avancement et des justificatifs de paiement, permettant ainsi de ne pas multiplier les personnels de gestion au sein des collectivités.

Montants prévus en investissement par opération (en M€) :

Il est proposé que la Communauté urbaine participe au financement des projets de recherche et de développement (R&D) et autres projets d'investissement des pôles à hauteur de 12 000 000 € maximum sur la période 2009-2011, en autorisation de programme, en priorisant son intervention sur les pôles internationaux Lyonbiopôle (santé) et Axelera (chimie environnement).

Les modalités :

Le montant total des opérations est estimé à 12 000 000 € TTC en investissement. Pour cela, il convient d'individualiser des autorisations de programme d'un montant de 12 000 000 € en dépenses.

Le calendrier prévisionnel des engagements de nouveaux projets R&D serait le suivant :

Libellés	Programme 2009 (en €)	Programme 2010 (en €)	Programme 2011 (en €)	Total AP (en €)
opération n° 1556 pôle de compétitivité Lyonbiopôle 2009- 2011	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
opération n° 1553 pôle de compétitivité Axelera (Chimie- environnement) 2009-2011	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
opération n° 1555 pôle de compétitivité LUTB 2009-2011	600 000	600 000	600 000	1 800 000
opération n° 1557 pôle de compétitivité Techtera 2009-2011	200 000	200 000	200 000	600 000
opération n° 1554 pôle de compétitivité Imaginove 2009- 2011	200 000	200 000	200 000	600 000
Total	4 000 000	4 000 000	4 000 000	12 000 000

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et de développement et autres projets d'investissement des pôles de compétitivité Lyonbiopôle (santé), Axelera (chimie environnement), Lyon Urban Truck & Bus 2015 (transports collectifs de marchandises et de personnes), Imaginove (image, jeux, vidéo) et Techtera (textiles).

2° - Autorise monsieur le président à négocier avec les pôles de compétitivité à hauteur de 12 000 000 € maximum sur leurs projets de recherche et développement et autres projets d'investissement.

3° - Précise que la participation de la Communauté urbaine sur chacun des projets fera l'objet d'une convention-cadre et de conventions particulières de financement qui seront soumises au conseil de Communauté ou au Bureau pour délibération.

4° - Décide l'individualisation des autorisations de programme pour un montant de 12 000 000 € maximum en dépenses selon la répartition suivante :

- opération Lyonbiopôle n° 1556 pour 4 500 000 €,
- opération Axelera Chimie Environnement n° 1553 pour 4 500 000 €,
- opération Lyon urban truck & bus 2015 n° 1555 pour 1 800 000 €,
- opération Techtera n° 1557 pour 600 000 €,
- opération Imaginove n° 1554 pour 600 000 €.

5° - Le montant des autorisations de programme est réparti selon l'échéancier suivant :

- 3,2 M€ en 2009,
- 4 M€ en 2010,
- 4 M€ en 2011,
- 0,8 M€ en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 13 mai 2009.